



855 rue René Descartes
13100 AIX-EN-PROVENCE

DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PIÈCE JOINTE N°62 – AVIS DES PROPRIÉTAIRES SUR LA REMISE EN ÉTAT DU SITE

(11° du I de l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement)

**Carrière NEXSTONE sur la commune de LOYETTES (01)
Lieux-dits "La Mière", "La Gaillarde" et "Molard Jeudi"**

*Document modifié suite aux demandes de compléments
du 04 avril 2025*



Suivi du document :

Version	Date	Objet de la mise à jour	Rédaction	Vérification
1.0	Janvier 2025	Rédaction initiale du document	Alison MOINE GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489	Perrine CARAYOL GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489
2.0	Juillet 2025	Réponse aux demandes de complément du 04 avril 2025	Alison MOINE Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489	Perrine CARAYOL Chef de projets GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489
3.0	Septembre 2025	Mise à jour du nom du pétitionnaire	Anne SCOTTI Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489	Perrine CARAYOL Chef de projets GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489

AVANT-PROPOS

Rappelons que le 11° du I. de l'article D.181-15-2 précise que le dossier de demande d'autorisation environnementale est complété de "*l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation*".

Pour rappel, les propriétaires des parcelles concernées par le projet de renouvellement et d'extension de la carrière sont les suivants :

COMMUNE	LIEU-DIT	SECTION	N° DE PARCELLE	PROPRIÉTAIRE DES PARCELLES
LOYETTES	La Gaillarde	C	241 (pp ¹)	EDF
	La Mière	C	161 (pp)	GRANULATS VICAT
	La Mière	C	243	GRANULATS VICAT
	La Mière	C	258	EDF
	La Mière	C	290	GRANULATS VICAT
	La Mière	C	292	GRANULATS VICAT
	La Mière	C	294	GRANULATS VICAT
	La Mière	C	296 (pp)	GRANULATS VICAT
	La Mière	C	298	EDF
	La Mière	C	300	EDF
	Molard Jeudi	D	348 (pp)	MAIRIE DE LOYETTES
	La Mière	Chemin non cadastré		

Tableau 1. Propriétaires des parcelles concernées par le projet d'extension

¹ (pp) : Pour partie

AVIS DU PROPRIÉTAIRE DES PARCELLES C161, 243, 290, 292, 294, 296



Lyon, le 5 mai 2025

GRANULATS VICAT

4 Rue Aristide Berges,
38080 – L'Isle d'Abeau

A l'attention de M. Eric THIEULOT
Directeur Général

Lettre avancée par courrier électronique à : eric.thieulot@vicat.fr

Objet : Avis de GRANULATS VICAT sur la remise en état des parcelles C161(pp), C296(pp), C243, C292, C294 et C290 du projet d'extension de la carrière NEXSTONE de Loyettes.

Monsieur le Directeur Général,

La société NEXSTONE exploite sur la commune de Loyettes une carrière alluvionnaire et souhaite déposer un projet de renouvellement et d'extension de cette carrière, notamment sur les parcelles cadastrées de section C n°161(pp), 296(pp), 243, 292, 294 et 290 sises sur la commune de Loyettes (01). La société GRANULATS VICAT est propriétaire de ces terrains et a concédé à NEXSTONE leur exploitation en carrière par un contrat de foretage sous conditions suspensives du 30 novembre 2024.

Le projet prévoit un remblaiement jusqu'à une cote proche des terrains naturels actuels et une remise en état agricole des parcelles de section C n°161pp, 296(pp), 243, 292, 294 et 290.

Pour les besoins de la demande d'autorisation environnementale, nous devons produire l'avis du propriétaire sur l'état dans lequel les terrains devront être réaménagés. Nous sollicitons par conséquent votre avis sur cette remise en état, décrite par le plan ci-joint.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le plan ci-joint complété de votre avis, daté et signé.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugerez utiles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Dominique A. SCHMITT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. Schmitt", with a horizontal line extending from the end.

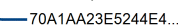
Directeur Foncier et Installations Classées

NEXSTONE

1, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS

Tél. : 01 47 61 75 00

SAS au capital de 19 344 859 € – RCS Paris 537 433 187 – Siret 537 433 187 01068 – N° TVA Intracom FR08537433187 – Code APE 08.12Z



AVIS DU PROPRIÉTAIRE DE LA PARCELLE 348

Lyon, le 30/04/2025

Mairie de Loyettes
101 Rue de la Mairie,
01360 – Loyettes

À l'attention de M. Jean Pierre
GAGNE
Maire de Loyettes

Lettre remise en main propre en mairie de Loyettes le 6 mai 2025.

Objet : Avis de la commune de Loyettes sur la remise en état de la parcelle D348(pp) du projet de renouvellement et d'extension de la carrière NEXSTONE de Loyettes.

Monsieur le Maire de Loyettes,

La société NEXSTONE exploite sur la commune de Loyettes une carrière alluvionnaire et souhaite déposer un projet de renouvellement et d'extension de cette carrière, notamment sur la parcelle cadastrée de section D n°348pp. La commune de Loyettes est propriétaire de cette parcelle et a concédé son exploitation en carrière par un contrat de foretage sous conditions suspensives du 21 octobre 2024.

Le projet prévoit un remblaiement jusqu'à une cote proche des terrains naturels actuels et une remise en état agricole de cette parcelle, avec la création de haies.

Pour les besoins de la demande d'autorisation environnementale, nous devons produire l'avis du propriétaire sur l'état dans lequel les terrains devront être réaménagés. Nous sollicitons par conséquent votre avis sur cette remise en état, décrite par le plan ci-joint.

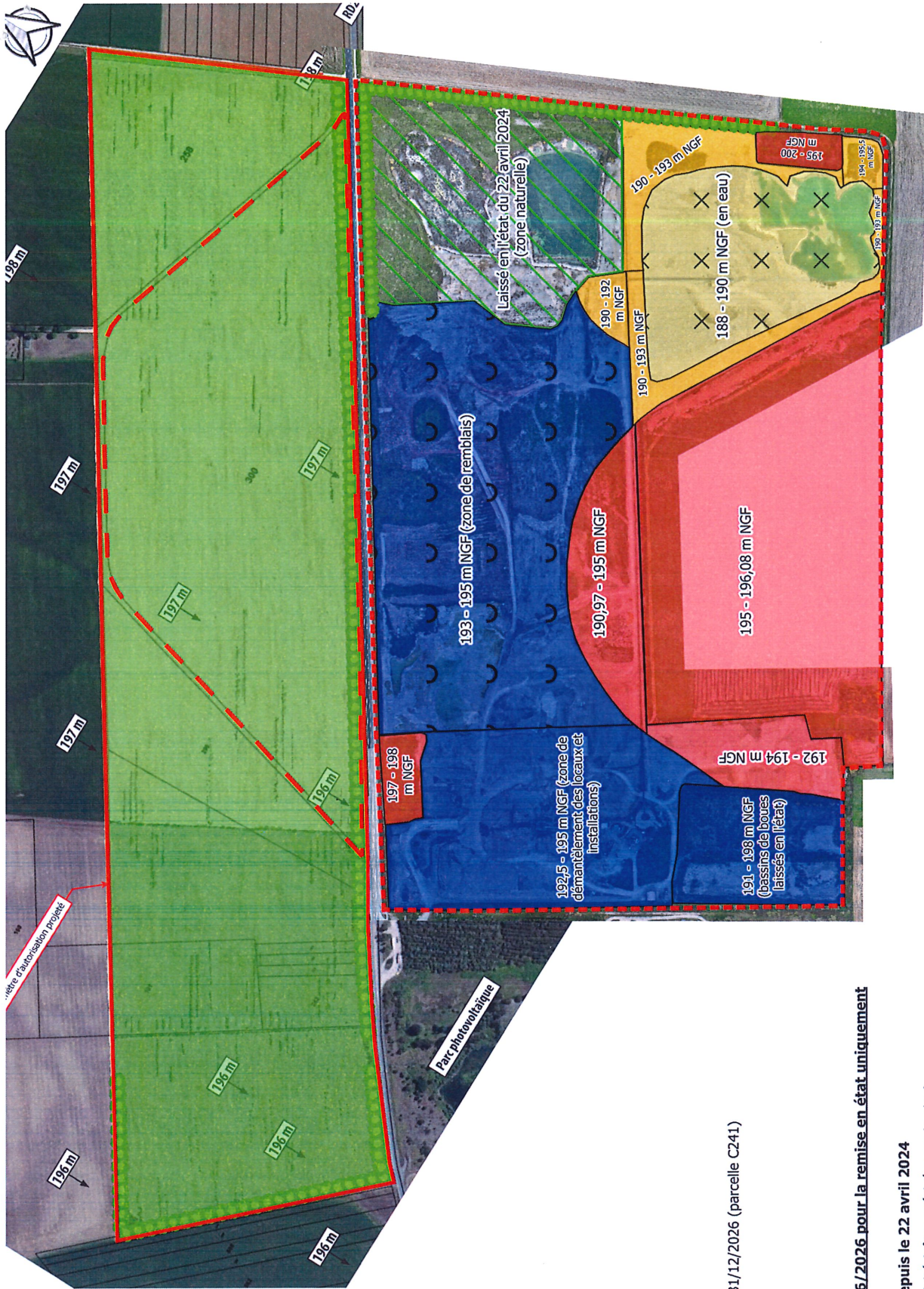
Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le plan ci-joint complété de votre avis, daté et signé avec la mention « Bon pour accord ».

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugerez utiles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées

Dominique A. SCHMITT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Schmitt'.

Directeur Foncier et Installations Classées



Légende générale :

Périmètres du projet :

-  Parcelles sollicitées en extension
-  Parcelles sollicitées en renouvellement
-  Parcelles sollicitées en renouvellement jusqu'au 31/12/2026 (parcelle C241)

-  Remise en état agricole
-  Haies et plantations

Légende Parcelle C241 renouvelée jusqu'au 30/06/2026 pour la remise en état uniquement (pas d'activité ICPE) :

Zone 1 : Sans extraction et sans remblaiement depuis le 22 avril 2024

-  Zones laissées en l'état jusqu'à la cessation d'activité (côtes précisées sur le plan)
-  Zone de remise en état naturel

Zone 2 : Avec extraction et sans remblaiement depuis le 22 avril 2024

-  Zone laissée en l'état des extractions hors d'eau à la date de cessation d'activité
-  Zone laissée en l'état des extractions en eau à la date de cessation d'activité

Zone 3 : Avec extraction et avec remblaiement depuis le 22 avril 2024 (hors zones de mise en défens du liseron des Monts Cantabriques)

-  Zone débarassée des équipements mobiliers et immobiliers qui sera sommairement régalée à la date de cessation d'activité (bassins de boues laissés en l'état)
-  Zone en remblaiement jusqu'à la cessation d'activité

Avis de la commune de Luyettes :

☒ Favorable

☐ Défavorable

☐ Autre

Date et signature :

06/05/25



AVIS DU PROPRIÉTAIRE DES PARCELLES C 241, 258, 298 ET 300



Lyon, le 30/04/2025

EDF
1 Place Pleyel,
93282 – Saint-Denis

À l'attention de M. Thierry
LARTIGAU

Lettre avancée par courrier électronique à : thierry.lartigau@edf.fr

Objet : Avis de EDF, en sa qualité de propriétaire, sur la remise en état des parcelles C241, C298, C300 et C258 du projet d'extension de la carrière NEXSTONE de Loyettes.

Monsieur,

La société NEXSTONE exploite sur la commune de Loyettes une carrière alluvionnaire et souhaite déposer un projet de renouvellement et d'extension de cette carrière, notamment sur les parcelles cadastrées de section C n°241, 298, 300 et 258 sises sur la commune de Loyettes (01). La société EDF est propriétaire de ces terrains et a concédé à NEXSTONE leur exploitation par un contrat de forage en date du 16/12/2002 et son avenant n°4 en date du 17/07/2024.

Le projet prévoit un remblaiement jusqu'à une cote proche des terrains naturels actuels et une remise en état agricole des parcelles de section C n°298, 300 et 258 avec la mise en place de haies en bordure de parcelles, le long de la RD20.

Pour la parcelle de section C n°241, le projet prévoit une remise en état conformément au plan joint en annexe.

Pour les besoins de la demande d'autorisation environnementale, nous devons produire l'avis du propriétaire sur l'état dans lequel les terrains devront être réaménagés. Nous sollicitons par conséquent votre avis sur cette remise en état, décrite par le plan ci-joint.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le plan ci-joint complété de votre avis, daté et signé.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugerez utiles, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dominique A. SCHMITT

Directeur Foncier et Installations Classée

NEXSTONE

1, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS

Tél. : 01 47 61 75 00

SAS au capital de 19 344 859 € – RCS Paris 537 433 187 – Siret 537 433 187 01068 – N° TVA Intracom FR08537433187 – Code APE 08.12Z



Légende générale :

Périmètres du projet :

- Parcelles sollicitées en extension
- Parcelles sollicitées en renouvellement
- Parcelles sollicitée en renouvellement jusqu'au 31/12/2026 (parcelle C241)
- Remise en état agricole
- Haies et plantations

Légende Parcelle C241 renouvelée jusqu'au 30/06/2026 pour la remise en état uniquement (pas d'activité ICPE) :

Zone 1 : Sans extraction et sans remblaiement depuis le 22 avril 2024

- Zones laissées en l'état jusqu'à la cessation d'activité (côtes précisées sur le plan)
- Zone de remise en état naturel

Zone 2 : Avec extraction et sans remblaiement depuis le 22 avril 2024

- Zone laissée en l'état des extractions hors d'eau à la date de cessation d'activité
- Zone laissée en l'état des extractions en eau à la date de cessation d'activité

Zone 3 : Avec extraction et avec remblaiement depuis le 22 avril 2024 (hors zones de mise en défens du liseron des Monts Cantabriques)

- Zone débarrassée des équipements mobiliers et immobiliers qui sera sommairement régaliée à la date de cessation d'activité (bassins de boues laissés en l'état)
- Zone en remblaiement jusqu'à la cessation d'activité

Avis du Propriétaire :

Date et signature :

- ☒ Favorable
- ☐ Défavorable
- ☐ Autre